PRIMONIAL
ASSURANCE

PRIMONIAL CAPI PM

Projet de contrat valant note d'information (1/2)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Octobre 2019

ENCADRÉ

1. Le contrat Primonial Capi PM n°4039 est **un contrat de capitalisation**.

2. Garanties offertes par le contrat Primonial Capi PM :

Au terme du contrat : paiement d'un capital (point **8** [1]).

Pour le contrat Primonial Capi PM dont les droits sont exprimés en unités de compte, **les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers** (point **3** [1]).

3. Il n'existe pas de participation aux bénéfices pour le contrat Primonial Capi PM.

4. Le contrat Primonial Capi PM comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 30 jours.

Les modalités de rachat sont indiquées au point **7** [1]. Les tableaux des valeurs de rachat minimales sur huit ans sont précisés au point **3** [1].

5. Les frais prélevés par l'entreprise sont les suivants :

• "Frais à l'entrée et sur versements" : 5,00 % lors de la souscription et lors du versement des primes.

• "Frais en cours de vie du contrat"

- Frais annuels de gestion : 0,95 %.

• "Frais de sortie"

- Option pour la remise de titres en cas de rachat total ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.

• "Autres frais"

- Frais prélevés en cas d'arbitrage : 0,80 % des montants arbitrés.
- Frais prélevés en cas d'arbitrage dans le cadre des options d'arbitrages programmés : frais forfaitaires de 15 €.

Les frais pouvant être supportés par les unités de compte sont précisés dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou les notes détaillées.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi.

Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles du projet de contrat.
Il est important que le souscripteur lise intégralement le projet de contrat, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

(1) Tous les points renvoient au Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) - Conditions Contractuelles.

PRIMONIAL ASSURANCE

PRIMONIAL CAPI PM

Contrat de capitalisation individuel en unités de compte n°4039

Octobre 2019

Code client Primonial : ☐☐☐☐☐☐☐

Projet de contrat valant note d'information (1/2)

Bulletin de souscription

SOUSCRIPTEUR

Le soussigné, ci-après désigné souscripteur, demande sa souscription au contrat de capitalisation individuel en unités de compte Primonial Capi PM de la société d'assurance Suravenir.

Dénomination : _____

Forme juridique : _____ N° SIRET : _____ N° SIREN : _____

Adresse : _____

Code postal : ☐☐☐☐☐ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Représentée par :

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance : ☐☐ / ☐☐ / ☐☐☐☐ Département de naissance : ☐☐☐

Ville de naissance : _____ Pays de naissance : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse : _____

Code postal : ☐☐☐☐☐ Ville : _____ Pays : _____

Tél. domicile : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Tél. portable : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Email : _____@_____

Si la personne morale est une société [2] :

• La société est-elle contrôlée par une ou plusieurs personne(s) physique(s) détenant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ?

☐ Oui *(dans ce cas, compléter par la partie "Identification du (des) bénéficiaire(s) effectif(s)")* ☐ Non

• Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société [3] ?

☐ Oui *(dans ce cas, compléter par la partie "Identification du (des) bénéficiaire(s) effectif(s)")* ☐ Non

Si la personne morale est une association, une fondation ou une fiducie [2] :

• Une ou plusieurs personnes physiques sont-elles titulaires de droits portant sur 25 % au moins de la personne morale, ou ont-elles vocation, par l'effet d'un acte juridique, à le devenir ?

☐ Oui *(dans ce cas, compléter par la partie "Identification du (des) bénéficiaire(s) effectif(s)")* ☐ Non

• Dans le cadre d'une fiducie, une ou plusieurs personnes physiques ont-elles la qualité de constituant, de fiduciaire ou de bénéficiaire ?

☐ Oui *(dans ce cas, compléter par la partie "Identification du (des) bénéficiaire(s) effectif(s)")* ☐ Non

IDENTIFICATION DU (DES) BÉNÉFICIAIRE(S) EFFECTIF(S) [2]

En cas de réponse positive à l'une des 4 questions précédentes, merci de bien vouloir compléter le tableau suivant pour chaque bénéficiaire effectif, ainsi que l'annexe au bulletin de souscription "Identification du (des) bénéficiaire(s) effectif(s)" (réf. 4684-1) :

Civilité	Nom	Prénom(s)	Lien avec la personne morale
☐ M. ☐ Mme			
☐ M. ☐ Mme			
☐ M. ☐ Mme			
☐ M. ☐ Mme			

Merci de joindre impérativement à ce bulletin de souscription :

1. un extrait kbis de moins de 3 mois mentionnant le nom de la personne physique qui représente la personne morale pour la présente souscription,
2. la photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité du signataire du contrat,
3. une copie des statuts de la personne morale,
4. une copie des pouvoirs accordés au signataire du contrat l'habilitant à engager la personne morale.

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE SOUSCRIPTION AU CONTRAT PRIMONIAL CAPI PM

DURÉE DE VOTRE SOUSCRIPTION [4]

Durée de la souscription : _____ *(minimum 8 ans, maximum 30 ans)*
(À défaut de durée renseignée par le souscripteur, la durée du contrat sera de 30 ans)

VERSEMENT INITIAL

Montant brut : _____ € *(minimum 100 000 € et maximum 5 000 000 €)*
Frais à l'entrée : _____ €, soit _____ % *(5 % maximum)*
Versement net : _____ €

Réglé par :
☐ chèque *(libellé **à l'ordre exclusif de Suravenir**)*
☐ virement *(Compte Crédit Mutuel Arkéa - IBAN : FR76 1558 9297 5300 1566 2464 066 // BIC : CMBRFR2BARK)*
☐ prélèvement sur le compte bancaire suivant *(veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT))*
(IBAN/BIC) : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds :
☐ héritage/donation ☐ cession de bien ☐ vente d'actifs immobiliers ☐ épargne déjà constituée
☐ capitaux activité professionnelle ☐ gains aux jeux ☐ indemnisation/dommages intérêts ☐ crédit
Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre un justificatif [4].

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL

Je répartis mon versement initial sur les supports suivants [5] :

Nom du support	Code ISIN *(12 caractères)*	Répartition en %	Nom du support	Code ISIN *(12 caractères)*	Répartition en %
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%

Total : 100 %

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE SOUSCRIPTION AU CONTRAT PRIMONIAL CAPI PM [4]

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Le contrat Primonial Capi PM étant un contrat en unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

Pour un versement réalisé sur des unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts :
100 x (1 – 0,95 %) = 99,0500 UC.

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de 99,0500 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : • (A) : versement initial brut, exprimé en euros
• (B) : versement initial net, exprimé en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(A) = _____ €	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes	(B) = _____ €	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Nb d'UC minimal garanti	99,0500	98,1090	97,1770	96,2538	95,3394	94,4337	93,5366	92,6480

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DÉCLARATION DU SOUSCRIPTEUR / INFORMATIONS [4]

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du Projet de Contrat Valant Note d'Information (Réf. 4680-4) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, son annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon contrat, me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause.

À cet effet, j'ai choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte en actions ou de toute autre nature ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le souscripteur au contrat. Les performances de ces unités de compte en actions ou de toute nature doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique.

☐ Je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données.
Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.
Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.
Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.
L'enregistrement de la présente demande est confirmé par des conditions particulières. Si elles ne vous étaient pas parvenues dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer Suravenir.

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROJET DE CONTRAT.

(1) Tous les points renvoient au Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) - Conditions Contractuelles.

(2) L'identification des bénéficiaires effectifs est une obligation légale dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (articles L. 561-2-2 et L. 561-5 I du Code monétaire et financier).

(3) Sont considérées comme personnes physiques exerçant un contrôle sur un organe de la société, des personnes ayant un mandat formel au niveau du Conseil d'Administration de la société. Sont aussi à prendre en compte, toutes les personnes physiques ne détenant pas de participation majoritaire dans la société ou de mandat formel mais exerçant de fait un contrôle de même nature sur la société, c'est-à-dire étant capables d'influencer la nomination de la majorité des membres du Conseil d'Administration ou des cadres dirigeants, ou d'influencer de manière décisive l'orientation de la société.

(4) Se reporter au document "Comment remplir votre Projet de Contrat Valant Note d'Information (1/2) - Bulletin de souscription ?".

(5) Se reporter à la présentation des supports d'investissement du Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) - Conditions Contractuelles ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à la souscription et disponibles auprès de votre intermédiaire.

Fait en trois exemplaires à : _____, le _____ **Signature du représentant légal** précédée de la mention "Lu et approuvé"	
RÉFÉRENCE DISTRIBUTEUR : └┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘	Nom, prénom : _____ _____
PARTENAIRE : ☐ non ☐ oui - *Nom, prénom :* _____ _____	Signature :

Contrat assuré par

SURAVENIR

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 euros. RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des assurances soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 place de Budapest - 75436 Paris Cedex 9).

Siège social :
232 rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Contrat présenté par

PRIMONIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 148. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N° 7400021119.

Siège social :
8 rue Général Foy - 75008 Paris
Téléphone : 01 44 21 70 00
Télécopie : 01 44 21 71 23
www.primonial.fr

Adresse postale :
6-8 rue Général Foy - CS 90130
75380 Paris Cedex 8

Réf. : Primonial Assurance - BS - Primonial Capi PM - 4681-5 (10/2019)